Bien administrer une église dans son organisation juridique, sa fiscalité, son financement et sa gestion comptable. **Connaître les spécificités du statut fiscal et social du ministre du culte** **Formation des 18 au 23 août 2008 en Provence**			
		Nombre	
Stagiaire à titre personnel :			
Inscription avant le 31 mai 2008	390 €		
Inscription après le 31 mai 2008	410 €		
Personnes supplémentaires de la même association	280 €		
Associations ayant signé une convention de base ou une convention plus avec Actes 6 Services	360 €		
Associations ayant signé une convention optimum avec Actes 6 Services	330 €		
Formation continue :	585 €		
Les tarifs ci-dessus incluent les frais d'hébergement et de restauration.			
Si vous êtes participants externes (restauration sans hébergement), vous bénéficiez d'une réduction de 75 euros par participant.	–75 €		
		TOTAL	

Nom et adresse de facturation : .....

.....

.....

Type d'association représentée : ☐ 1901 ☐ 1905

Participant		**Fonction**	**E-mail et téléphone**
NOM	**Prénom**		

Je joins un chèque de …… euros à l'ordre de « ACTES 6 ».

Retournez ce bon d'inscription sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

ACTES 6 – 30, Avenue Pierre Mendès France – 77680 ROISSY EN BRIE

Téléphone : 01 60 28 17 68 – E-mail : alain.ledain@actes6.com

SIRET : 400 586 350 00011 – APE : 913E

Le site d'ACTES 6 est accessible depuis l'adresse : www.actes6.com

[redacted]

Bien administrer une église dans son organisation juridique, sa fiscalité, son financement et sa gestion comptable.
Connaître les spécificités du statut fiscal et social du ministre du culte

[redacted]

Objectifs du stage

- Avoir une bonne vision d'ensemble des règles juridiques et fiscales applicables aux associations cultuelles ;
- Opérer les meilleurs choix dans la rédaction des statuts ;
- Appréhender les risques encourus par les dirigeants d'une association ou d'une église ;
- Identifier certains risques de redressements du fisc ou de l'URSSAF ;
- Maîtriser les problèmes liés aux rémunérations ;
- Connaître les obligations comptables issues de la loi 1905 et les ressources autorisées ;
- Comprendre le mécanisme de la comptabilité d'engagement (en partie double) ;
- utiliser le Plan Comptable Général ;
- déchiffrer un bilan ;
- savoir comptabiliser les opérations courantes de l'association.

Public

Dirigeants d'églises (Ministres du culte, Présidents, Secrétaires, Trésoriers ou autres administrateurs).
Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Contenu

La formation correspond entre autre au contenu du livre « Le culte et la législation ». Un exemplaire sera remis à chaque participant.

Formateurs

Alain LEDAIN, Président d'ACTES 6 ;
Gérard HUNG CHEI TUI, spécialiste juridique d'ACTES 6 ;
Virginie TERREL, spécialiste comptable et fiscale d'ACTES 6 ;
Charles KOUYOUMDJIAN, directeur de l'Eau Vive Provence.

Date

Du lundi 18 août 2008 à 10h au samedi 23 août 2008 après le petit déjeuner.

Lieu du stage

Eau Vive Provence – Chemin de la Lecque – BP 16 – 13122 Ventabren

Tarifs

Voyez ci-derrière.